

Chronique Roubaissienne

BUREAU : 39, rue Pauvrière, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 32 — TELEPHONE

Arrestations de cambrioleurs

On font le sac d'un estaminet, mais se font mettre la main au collier.

Lundi vers 10 heures du soir, François Accart, demeurant rue de Wasquehal, cour du Brandoire, était réveillé par les aboiements furieux de son chien. Il se leva et prit l'oreille entendit du bruit dans l'estaminet attenait à son logis, estaminet inhabité mais que des malfaiteurs tentèrent déjà de cambrioler.

Il avertit ses plus proches voisins, J.-Bte Jévin, Emile Leroux et Albert Bourgeois et tous se dirigèrent vers la maison. Dans la cour, faisant le guet, ils virent un individu qui prit la fuite. Un second sautant du mur parvint aussi à s'échapper. Mais en explorant la maison dont ils possédaient une clef, ils trouvèrent dans les lieux d'aisance un troisième larron qui leur conduisit au poste du 2^e arrondissement.

La déclaration se nommer Ernest Fruchart, chiffonnier, demeurant rue des Fleurs cour Desroussaux, 4. Il était perché sur le rebord de la cheminée à boire et d'une somme de 4 francs en pièces de 0 fr. 10 centimes, pièces provenant du compteur à gaz qu'il avait fracturé.

Une rapide enquête faite sur les lieux permit de voir comment les trois voleurs avaient opéré.

Entrés dans la cour du Brandoire ils avaient escaladé le mur de 2 m. 50 de hauteur en se servant des pompes en guise d'échelle. Ils étaient ainsi arrivés sur la toiture des cabinets où ils avaient sauté dans la cour de l'estaminet. Il ne leur restait plus qu'à entrer, la porte était ouverte.

Le compteur se trouvant à 2 mètres de hauteur environ ; l'un d'eux monta sur une chaise, le fractura et le vida, pendant ce temps l'autre s'occupait des travaux de pompe à bière et des mesures en était. Nous avons dit que le troisième faisait le guet au dehors.

Ils avaient terminé quand les voisins accoururent car on a retrouvé sur la toiture des pompes les mesures et les luyaux que Fruchart avait passés à son complice, lequel voyant l'ennemi arriver avait sauté du toit et s'était enfui.

Les deux fugitifs ont été arrêtés hier dans la matinée. Ils se nomment Joseph Coppens, âgé de 19 ans, manoeuvre, demeurant 41, rue Solferino et Paul Liberti, domicilié, 26, rue de la Rondelle.

Ce jolo trio a été dirigé sur Lille.

AUTRES EXPLOITS

Ces trois hommes sont les mêmes qui tentèrent ces jours derniers de cambrioler le magasin de M. Guillard, constructeur, rue du Vieux.

D'autre part, dans la nuit de dimanche à lundi, des agents passant rue des Fleurs avaient vu la porte de l'estaminet Bayard ouverte, tandis qu'une lumière se baladait au premier étage.

Sachant la maison vide, ils s'étaient empressés d'aller voir qui se trouvait là.

Au bruit de leurs pas, l'obscurité se fit et ils eurent beau chercher, ils ne trouvèrent personne. C'était encore nos mêmes voleurs. Presque tous les quartiers ont, du reste, reçu leur visite.

IL EST DANGEREUX DE GLISSER

Il est, dit-on, plus dangereux de glisser sur le gaz que sur la glace. Gageons que ce n'est pas l'avis de Georges Nys, un jeune homme de 16 ans, aide-magasinier, demeurant rue Lannes.

En traversant la cour de la maison Hendrickx, rue de la Vigne, il a glissé et s'est contusionné la jambe gauche.

Je ne fume que le NIL

PORT D'ARME PROHIBÉE

Hier soir, à 9 heures, les agents ont arrêté, au 23, rue de la Vigne, un jeune gâcher, demeurant impasse du Gaz, 2. Il est inculpé d'ivresse et de port d'arme prohibée.

LES POIDS LOURDS

Chez Paul Prouvost frères, fabricants rue d'Hein, Félix Dewandre, âgé de 19 ans, d'assez bonne tenue, demeurant à Hosteny, a été blessé au pied droit par la chute d'un poids.

Chez Braweays de Geyster et fils, teinturiers, rue Saint-Maurice, dans la salle de grillage au gaz, Joseph Demulier, âgé de 45 ans, grilleur, rue de la Vigne, a été blessé au pied droit par un rouleau sur le pied.

Ces deux blessés devront chômer pendant deux semaines environ.

COUP DE COUTEAU

Le jeune J.-Bte Chiquin, âgé de 18 ans, poineur au poste de la gare, rue Decroix, cour Cottignies, s'est planté à un agent du poste du 2^e arrondissement d'avoir reçu un coup de couteau au bras gauche. Il accuse Jules Dewallé, âgé de 15 ans, de le lui avoir porté.

Après de déposer une plainte en règle au commissariat, Guislinia jusqu'ici négligé de le faire.

UN BON EPOUX

Un homme qui n'est pas commode quand il a le cœur est Guillaume Coeckelberghe, âgé de 28 ans, cabaretier et apprêteur, demeurant 36, rue de Bavai.

Théry, qui tomba dans le canal, quai du Fresnoy, en voulant sauver un de ses camarades qui se noyait.

Le jeune Théry a une congestion pulmonaire. LES MAUVAISES BORDURES. — Auguste Palabre, âgé de 40 ans, mouleur, demeurant rue des Espi-Ponts, impasse Saint-Antoine, est tombé en montant sur un trottoir et s'est contusionné plusieurs côtes. Il a été admis à l'hôpital de la Fraternité.

CHUTE SUR UNE TABLE. — Henri Marguerite, âgé de 41 ans, apprêteur, demeurant rue de Naples, cour Ghislain 5, s'est fait une entorse de la hanche droite en tombant sur le coin d'une table, dans son domicile. On lui a signé un billet d'absence pour l'hôpital.

COTES FRACTUREES. — Enfin on a ouvert les portes de la Fraternité à François Destrobecq, âgé de 68 ans, flassier, demeurant rue de l'Amiral Courbet, cour Duthoit, à Croix. Le malheureux s'était fracturé plusieurs côtes en tombant sur une chaise.

Soldes avant inventaire aux Galeries Lilloises : rabais énormes sur les marchandises dont l'écoulement immédiat est décidé.

Théâtres, Fêtes et Concerts

LE BON ROI DAGOBERT
L'Impresario Ch. Baret nous donnera très prochainement une représentation du Bon Roi Dagobert, le grand succès actuel de la Comédie-Française.

La distribution, très importante, ne comprend pas moins de vingt-sept rôles qui ont été confiés à des artistes appartenant aux principaux théâtres de Paris et dont les noms, pour la plupart, nous sont déjà connus.

Les costumes et la mise en scène seront conformes à ceux de la Comédie-Française.

Le livret à jour sera exigé à l'entrée de la salle.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAÏN. — Semestre du 28 décembre au 31 janvier 1909. Nombre de portions distribuées : grandes portions 990. — Enfants 272. — Total 1.262.

CERLE MODERNE (cité de l'Enfer). — Ce soir, mercredi, à 8 heures 1/2, répétition du com. Jeudi et vendredi, à 8 heures 1/2, répétition pour la section dramatique.

Samedi, à 8 heures 1/2, section symphonique. Dimanche, à 10 heures, section chorale mixte ; le soir, à 4 heures 1/2, concert rue des Champs.

ETAT CIVIL

DE ROUBAIX du 5 janvier 1909.
Naisances. — Robert Jacob, rue des Arts, 95. — Jean François, rue Copernic, 10. — Sidonie Rommens, rue de l'Alma, fort Frasz, 9. — Edmond Hanfain, boulevard de Strasbourg, 188. — Deux décès. — Sophie Bunt, 78 ans, sans profession, rue de la Vigne, 10. — Germaine Valcke, rue d'Alger, 62. — Alexandre Preys, rue d'Anzin, 40.

DECEES. — Jean Vandendriessche, 73 ans, sans profession, rue de Blancheville. — Michel Beun, 87 ans, sans profession, rue de Blancheville. — Mario Robert, 40 ans, manœuvre, rue Jacquart, 23. — Sophie Bunt, 78 ans, sans profession, rue du Tilleul, 133. — Aimée Leprieux, 87 ans, sans profession, rue de Ma Campagne, 90.

WATTELOS

AFFAIRE DE CHIENS. — La gendarmerie a dressé contravention à un chien sans numéro, 31 ans, marchand de chiffons à Aلبةcke, par infraction à l'arrêté préfectoral sur les atteintes de chiens.

WASQUEHAL

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Ostin Jules, âgé de 51 ans, demeurant à Wasquehal, rue de l'Église, et occupé dans l'usine des Produits chimiques, s'est fait des brûlures de la main et de l'autre main par le frottement de la sautoire. Le docteur Butin lui a prescrit un repos de 15 jours.

Dans les établissements Eycken et Leroy, Dessaint Léon, âgé de 23 ans, demeurant à Wasquehal, rue de Maréchal-Baron, s'est fait des brûlures du 2^e degré à la face dorsale de la main gauche et au niveau du premier métacarpien. Trois semaines de repos lui ont été prescrits par le docteur Léonard.

Toujours dans les mêmes établissements. De Leu Jules, âgé de 22 ans, demeurant à Fiers-Breucq, rue de Lille, a eu le pied gauche pris sous une roue de camion et s'est fait une entorse. Un repos de 10 jours lui sera nécessaire.

Aux établissements Eycken et Leroy, le nommé Dierckx César, âgé de 30 ans, demeurant rue Fiers-Breucq, à Wasquehal, s'est brûlé au 2^e degré à l'avant-bras gauche par un jet de vapeur. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par le docteur Léonard.

Encore aux établissements Eycken et Leroy, Dereycker Camille, âgé de 45 ans, demeurant à Fiers, rue du Petit-Wasquehal, a eu l'annulaire et le médus de la main gauche pris entre deux fer. Le docteur Butin lui a prescrit un repos de 15 jours.

ETAT CIVIL DE WASQUEHAL. — Décès. — Librecht Hector-Jules-Joseph, 62 ans, sans profession, rue de la Vigne, 10. — Lépère Hélène, impasse Lavoisier.

L'ANNONCE

FUNERAIRES. — Hier ont eu lieu les funérailles de M. Emile Delattre. Le défunt, âgé de 62 ans, était capitaine en 1870 et ancien commandant des pompiers de Lannoy.

Une foule nombreuse accompagnait le convoi. Dans l'assistance, nous avons remarqué MM. Delecroix, député, maire d'Hein ; Joly, maire de Lannoy ; Laurand, maire de Sully, etc.

ETAT-CIVIL DE L'ANNONCE. — Décès. — Auguste Hasquin, 46 ans, journalier, rue J.-B. Desprez, 18. — Edmond Bessange, peintre, 61 ans, rue de Lille.

LYS-LEZ-LANNOY

ETAT-CIVIL DE LYS-LEZ-LANNOY. — Naisances. — Marie Broux, quartier du Fresnoy.

TOUFFLERS

Une maison incendiée

vers ainsi qu'un âne qui se trouvait dans une étable attenante à l'habitation.

Il y a assurance pour 4,000 francs. SAILLY
BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté préfectoral, en date du 31 décembre, M. Delmarquette est confirmé dans ses fonctions de membre du bureau de bienfaisance de notre commune.

LIERS

Une femme brûlée vive

En renversant une lampe à pétrole, une ménagère met le feu à ses vêtements.

Un horrible accident s'est produit au hameau du Vert-Bois, dimanche soir, dans un estaminet tenu par M. Tjantiele.

Ce dernier était dans le cabaret en compagnie de deux consommateurs quand ils entendirent des cris effroyables venant de la cuisine. Tous trois se précipitèrent et virent un affreux spectacle. Mme Tjantiele était étendue à terre, enveloppée de flammes. Tous ses vêtements avaient pris feu, la malheureuse semblait une torche vivante.

Avec des couvertures les flammes furent éteintes et les soins les plus pressés prodigués à la victime. Mais la pauvre femme avait les jambes, le ventre et le dos complètement brûlés.

Mme Tjantiele qui est âgée de 55 ans, survivra peut-être à ses affreuses brûlures. Malgré l'atroce douleur qu'elle ressentait, elle a pu expliquer comment l'accident était arrivé.

Faisant qu'elle vaquait dans sa cuisine aux soins du ménage, elle prit la lampe à pétrole pour chercher un objet. Mais son pied glissa. La lampe lui échappa des mains. Elle voulut se relever à sa machine à tricoter et se heurta au plafond. Pendant ce temps le liquide qui s'échappait mit le feu à ses vêtements qui flambèrent aussitôt.

Empêchée de se mouvoir, la pauvre femme aurait certainement péri dans les flammes si son mari n'était, comme on le voit, arrivé à temps pour la sauver d'une affreuse mort.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. Joseph Leroy, le cauchemar de l'administration franco-belge de notre commune, vient d'être confirmé dans ses fonctions de membre du Bureau de bienfaisance, par arrêté préfectoral en date du 24 décembre.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser prochainement chez le citoyen DUMONTIER, 22, rue Desurmont.

Un agent meurtrier

Poursuivant dans la rue, un voleur nocturne, un agent de police tire dans le dos un coup de revolver et le blesse grièvement.

Hier, vers trois heures et demie du matin, le sous-brigadier Leveugle, flanqué de l'agent Fournier, faisant une patrouille rue de la Cité, aperçurent un homme qui fuyait à toutes jambes dans la direction de la rue de Roncq. Il était porteur d'un paquet assez volumineux.

Jugeant qu'ils avaient devant eux un voleur, les deux agents se mirent à sa poursuite.

Chasse à l'homme
L'homme au sac fuyait avec la rapidité qu'on aime à reconnaître à la gazelle. Mais, d'autre part, Achille aux pieds légers, n'était qu'un poids lourd auprès du sous-brigadier Leveugle et de l'agent Fournier.

Aussi allaient-ils atteindre le fuyard, lorsque celui-ci, tout en courant, avait ouvert son sac, leur lança à chacun dans les jambes un objet dur et pesant.

Le sous-brigadier Leveugle, abandonnant alors la poursuite du voleur, commença celle des lapins.

Coup de revolver
Quant à l'agent Fournier, il volait toujours sur les traces du fugitif qui, de crasse en crasse, commençait à reprendre l'avance un instant perdue.

Enfin, désespérant de l'atteindre à la force des jambes, l'agent prit son revolver et tira sur l'homme qui s'abattit, frappé d'une balle dans le dos.

Le sous-brigadier Leveugle, ayant terminé sa chasse aux lapins, ne tarda pas à rejoindre l'agent Fournier, debout devant sa victime, qu'il considérait sans la moindre émotion.

Le blessé à l'hôpital
Tous deux conduisirent le blessé au poste de la mairie.

C'est un nommé Jules Delannoy, déporté, âgé de 35 ans, qui a été blessé à la tête et au bras droit par un coup de feu tiré par le sous-brigadier Leveugle, à l'angle des rues de la Cité et Fin-de-la-Guerre.

Jules Delannoy a été transporté à l'hôpital dans un état grave. La salle de revolver a pénétré sous le cuir chevelu et n'a pu encore être extraite.

BLESSES AUX DOIGTS

Chez François Masurel frères, Clémentine Hallart, rattachée, rue de la Vigne, 10, a eu l'annulaire gauche comprimé en nettoyant entre le chariot et le bûtoir de son métier.

Dans le même établissement, Elisa Wicart, doubleuse, demeurant à Toufflers, rue de la Laitte, Strât, a eu le pouce droit pris entre le va et vient de son métier. L'ongle a été presque complètement décollé.

FIN DE GREVE

CHEZ LEON DILLIES
La grève de la maison Léon Dillies est terminée et la reprise du travail, décidée à l'issue d'une entrevue qui a eu lieu à l'Institut Social, entre MM. Louis Delattre, directeur de la maison Léon Dillies, et les délégués grévistes, ouvriers et ouvrières, en présence de M. Louis Maurice, directeur de l'Institut Social.

Aucun renvoi pour fait de grève ne sera prononcé. Les conditions de reprise du travail ont été arrêtées d'un commun accord, de façon à ce que tous les ateliers soient au complet dans un délai maximum de quinze jours. Le procès-verbal de conciliation, signé des délégués ouvriers et ouvrières et du directeur, relate certaines dispositions favorables aux ouvriers.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier soir, vers quatre heures et demie, un commencement d'incendie a éclaté dans l'établissement François Masurel frères, à Toufflers, rue de la Vigne, 10.

UN EXTRADE

La gendarmerie belge a remis, hier, à la gendarmerie française, Augustin Lappraud, âgé de 38 ans, voyageur de commerce, réclamé par le parquet de Paris, sous l'inculpation d'abus de confiance. Il était de la prison Saint-Gilles de Bruxelles.

ETAT CIVIL

DE TOURCOING du 5 janvier 1909
Naisances. — Chenoit Gustave, rue Bolly, 14. — Chais Jules, rue de la Passerelle, 19 — Moulé-

lon Paul, rue des Ursulines, 14. — Duvalier Jeanne, rue d'Anor, 66.

Décès. — Gravier Odile, 1 an, rue de Gand, 600. — Dumortier Léon, 4 ans, rue Maloense, 184.

LILLE

Un escroc

Au numéro 5 de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons se trouve un estaminet tenu par Mme Sidonie Liebert, veuve Cuvillers.

Dans la matinée du premier janvier, de nombreux consommateurs occupèrent le comptoir. A quelques-uns, des habitués, la cabaretière faisait part des craintes qu'elle éprouvait à l'égard d'un parent, M. Marcel Dufour, ancien à la Compagnie du Nord.

Ce dernier, à l'occasion du Nouvel An, avait promis de venir et on l'attendait.

Un consommateur paraissant indifférent à cet entretien n'en perdait pas un mot. La conversation terminée, il paya sa chope et se retira.

Dans l'après-midi, vers cinq heures, un jeune homme correctement vêtu, — le consommateur du matin — se présenta à l'estaminet et s'adressa à M. Marcel Dufour, fils du parent attendu — il connaissait ce détail du matin — lui dit : « Eh bien ! votre père n'est pas rentré ? » Sur une réponse négative, l'autre alors de raconter cette histoire fantastique.

Dans l'après-midi, le fils du chef de la gare de La Madeleine, il était envoyé par la Compagnie pour prévenir Mme veuve Cuvillers d'un grand malheur : le mécanicien Dufour avait été tué à Douai ! Le chauffeur avait été tué dans un accident. Le mécanicien Dufour avait été tué dans un accident. Le chauffeur avait été tué dans un accident.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

Après une absence de six minutes, il revint en disant que le fourgon venait d'être dirigé sur la gare des voyageurs. Tous trois s'y rendirent et, là encore, le soi-disant Dufour fit attendre ses compagnons, le temps de s'informer auprès d'un employé.

sans doute ! Guilbert ne pouvait se faire un caractère de Mme Martin, mais il appréciait beaucoup ses bijoux.

Aussi, se les étant fait confier pour quelques jours, les emporta-t-il dans sa fuite de l'hyménée à Bruxelles. Ils valaient de 6 à 7.000 francs.

Un escroc

On recherchait le voleur, on l'arrêta à Paris au moment où il venait chercher au bureau du Grand Hôtel la correspondance qu'il s'y faisait adresser.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il avoua à M. Houeix, juge d'instruction, avoir fait des cadeaux à des femmes, (ce jeune homme a un cœur d'archevêque) il qu'il qualifiait de légères parce que leur souvenir ne lui en était pas resté bien précis.

Remené à Lille, il av